

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTE 92.042

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 28 avril, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

	<u>DATE DE CONVOCATION</u>	<u>DATE D'AFFICHAGE</u>
1992	23 Avril 1992	23 Avril

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints  
MM. ALONSO, BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD , Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON par M.MOST  
Mlle BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD  
Mme PARROU par M. BERLAND

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. BARRIERE, LACOTTE, MARCONI, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 24  
Nombre de Votants : 27

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : AVANCE SUR SUBVENTION A L'AERO-CLUB DE ROYAN

**VOTE** : UNANIMITE

*Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une avance sur subvention 1992, à l'AERO CLUB DE ROYAN.*

*Cette avance serait de : 40.000 Francs (Quarante Mille Francs).*

*LE CONSEIL MUNICIPAL*

- Ouf l'exposé de Monsieur le Rapporteur,*
- Après en avoir délibéré,*

*DECIDE*

- d'accorder une avance sur subvention à l'AERO CLUB DE ROYAN pour un montant de 40.000 Francs (Quarante Mille Francs)*
- Cette avance sera prélevée d' office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1992 par la Ville de ROYAN à l'Aéro-club de ROYAN.*
- Cette dépense sera inscrite au chapitre 945.18 Article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1992.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les  
Membres présents,*

*Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,*

*Déposé à la S/Préfecture de Rochefort*

*le 30 Avril 1992*

*Pour le Maire,*

*Le Maire Adjoint,*

*Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général*

*H. LE GUEUT*